

Rappels :

1) Projet d'établissement

On peut s'appuyer sur le projet académique « Horizon 2015 », en particulier de son axe « Créer les conditions de réussite des élèves ».

Voir http://www.ac-versailles.fr/public/jems/c_5014/projet-academique

Le collège est organisé depuis 2009 par un contrat d'objectifs pointant les objectifs suivants : améliorer les compétences des élèves, réduire les faits d'incivilités et de violences et ouvrir le collège sur le monde extérieur.

2) Missions et dernières évolutions du métier de professeur documentaliste

La circulaire n°86-123 du 13 mars 1986 définit les missions du professeur documentaliste comme suit :

- Le documentaliste-bibliothécaire assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire ;
- L'action du documentaliste-bibliothécaire est toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement ;
- Le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement ;
- Le documentaliste-bibliothécaire est responsable du centre de ressources documentaires multimédia.

En 2004, le rapport de l'inspecteur général Jean-Louis Durpaire intitulé « Les politiques documentaires des établissements scolaires » donne quatre rôles au professeur documentaliste :

- le **pilotage** : contribuer à la définition d'une politique documentaire de l'établissement, en organiser les ressources et le système d'information ;
- la **mise à disposition des ressources** ;
- la **formation** des usagers
- l'**ouverture** technologique, culturelle et professionnelle de l'établissement.

A la suite de ce rapport ont été publiés deux documents : le PACIFI, « Repères pour un Parcours de Formation à la Culture de l'Information » (ensemble de préconisation sur les missions pédagogiques du professeur documentaliste) et le Vadémécum « Vers des centres de connaissances et de culture ».

Le PACIFI est disponible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/veille-education-numerique/octobre-2010/parcours-formation-culture-information>

Le Vadémécum, à cette adresse :

http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

En lien avec le contrat d'objectifs et le projet académique, et sur la base des missions et des documents relatifs au métier de professeur documentaliste, j'ai été amenée à réfléchir aux projets du CDI pour l'année 2012-2013 et à formuler trois axes de priorité :

1) Favoriser l'ouverture culturelle de l'établissement

Cet axe passe par trois types d'action : la communication, les actions de valorisation du fonds, et la participation aux projets pédagogiques.

- La **communication** culturelle se fait pour l'instant par l'intermédiaire du « fil culture » mis en place en septembre 2012, l'affichage, la distribution de plaquettes dans les casiers.
- Les **actions de valorisation** auront lieu tout au long de l'année, selon le calendrier des manifestations et des commémorations nationales. Elles passent aussi par la politique d'acquisition (achat de documents) et par la mise en place d'un atelier cinéma pour enrichir la culture cinématographique des élèves – en lien avec le projet Collège au cinéma.
- Pour l'instant, un projet a été amorcé avec les élèves de CLA, je participe à un projet avec les enseignants de Physique-Chimie et de Français sur l'énergie (classes de 3e) et je serai amenée à participer à d'autres projets et dispositifs (histoire en 5e et 4e, histoire des arts, etc.)

2) Diversifier l'accès aux ressources en proposant une offre documentaire variée

La politique d'acquisition permet de diversifier l'accès aux ressources.

Pour les ressources papier, elle s'appuie en effet sur les suggestions aussi bien des élèves que des enseignants, et couvre différents types de documents : romans, contes, documentaires, albums, mangas, bandes-dessinées, presse.

J'ai voulu, afin de mettre en place l'atelier cinéma, faire l'acquisition d'un certain nombre de films sur support DVD, avec négociation des droits de diffusion.

Enfin, l'offre numérique est développée par l'intermédiaire d'un portail de ressources « pearltrees » à destination des élèves et des enseignants (<http://www.pearltrees.com/cdijeanmermoz>) et conçu en collaboration avec ces derniers. Il serait souhaitable de compléter cette offre par l'installation du logiciel documentaire e-sidoc et la reprise en main du site Internet du collège.

3) Repenser la place du professeur documentaliste et du CDI dans l'établissement

Il faudrait, à plus ou moins long terme, amorcer une réflexion sur la place et le rôle pédagogique du professeur documentaliste au collège Jean Mermoz :

- établir une politique documentaire formalisée, intégrée au projet d'établissement, et en concertation avec les acteurs de la communauté éducative ;
- réfléchir à la place du professeur documentaliste par rapport à la validation du Socle commun de connaissances et de compétences (pilier 4, notamment) et du B2i. Certains collèges proposent des heures de formation inscrites dans les emplois du temps... ;
- sensibiliser les autres acteurs au rôle du CDI.